



Activités de pêche de PFA dans les AMP

En réponse aux questions soulevées au sujet du chalutage dans les Aires Marines Protégées (AMP) européennes, la Pelagic Freezer Trawler Association (PFA, Association des chalutiers surgélateurs pélagiques) souhaite s'exprimer et corriger la présentation erronée qui est faite des activités de pêche pélagique de nos membres.

Nous comprenons qu'il puisse être déroutant que nos navires opèrent parfois dans les AMP - zones géographiquement définies pour protéger, gérer et améliorer les écosystèmes marins.

Il est important de souligner que toutes les activités de pêche des navires membres de la PFA sont entièrement légales et autorisées par l'UE et ses États membres. Ils pêchent strictement dans les limites des quotas alloués, établis pour assurer la gestion responsable des stocks pélagiques. Ces quotas sont basés sur les conseils scientifiques du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) – le principal organisme scientifique indépendant pour les pêcheries de l'Atlantique nord-est et des mers adjacentes

Les normes internationales déterminant les activités autorisées ou non dans les AMP sont également fondées sur la science. Différents types d'AMP ont des objectifs et mesures de conservation différents.

En conséquence, la pêche pélagique est autorisée dans certaines AMP en raison de ses caractéristiques spécifiques. Les chalutiers pélagiques ciblent uniquement les espèces pélagiques, qui constituent d'immenses bancs de poissons nageant dans la colonne d'eau, loin du fond marin, permettant la pêche la plus sélective possible. Cela signifie qu'il y a un impact minimal et que cette pêche est durable. Dans les AMP, les chalutiers pélagiques n'endommagent pas ce qui fait l'objet de la protection de la zone (habitats marins notamment). À la lumière de cela et de la législation en matière de pêche et de son application stricte dans l'UE, il est impossible de comprendre pourquoi certains qualifient le chalutage pélagique (à l'intérieur et à l'extérieur des AMP) de 'l'une des techniques de pêche les plus destructrices au monde'.

De telles notions sont souvent liées à des idées fausses sur la taille. Les navires pélagiques sont généralement beaucoup plus grands que les autres navires de pêche. Cela vaut surtout pour les chalutiers surgélateurs : 70% de l'espace à bord est dédié au travail (calibrage, tri) et à la congélation du poisson. Avoir une usine à bord permet de réduire l'empreinte carbone de l'activité des navires de nos adhérents. Par conséquent, la taille de nos navires ne leur confère pas un pouvoir de capture disproportionné, comme cela est parfois prétendu. Nos prises sont limitées par nos quotas.

Il est regrettable que la longueur de nos navires soit souvent utilisée, comme dans le récent rapport de BLOOM¹ sur les AMP, pour détourner l'attention de ce qui est vraiment important : le contexte dans lequel certaines méthodes de pêche sont compatibles avec les objectifs des AMP.

La pêche responsable est au cœur de la stratégie commerciale des membres de la PFA. Ils s'engagent pour une pêche durable afin de fournir 6 millions de repas sains, de haute qualité et abordables par jour, avec l'une des empreintes carbone les plus faibles parmi toutes les productions de protéines animales.

Notre site web www.pelagicfish.eu offre plus d'informations sur la pêche pélagique.

¹ <https://bloomassociation.org/palmares-europeen-la-france-a-laire-marine-protgee-la-plus-chalutee/>